



Militaire voulant a tout prix casser son contrat militaire

Par **vinssss**, le **20/11/2011** à **20:58**

Bonjour,

desoler je sais pas vraiment ou poser cette question mais je tente quand meme ici
je suis militaire depuis plus d'un ans et jen ai plus que marre , sa mangoisse quand j'yvais
bref je vais peter un cable si j'y retourne pour l'instant je suis en arret maladie pour un truc o
pied il me reste 3 semaine encore et je voudrai savoir quelque chose j'ai un amis quand avait
vraiment marre comme moi il s'est mis en arret et pendant son arret il est aller voir l'infirmierie
du regiment pour demander un rdv avec le medecin chef pour lui expliquez la situation et le
medecin la envoyer dans un hopital militaire ou la on lui a dit de toute maniere on va pas te
garder si tu veut vraiment pas rester pensez vous que sa peut marchez aussi pour moi ???
et une autre question imaginons je deserte quel probleme avec l'administration aurai je puije
obtenir les apl ou toucher aux assedic en gros tout ce qui est dans les diverse demande
administrative
merci d'avance j'ai besoin d'aide

Par **mimi493**, le **20/11/2011** à **21:45**

Si vous désertez vous commettez un délit, et évidemment, aucun droit à l'indemnisation
chomage puisque vous ne serez pas au chômage mais en fuite.

Allez voir l'assistante sociale aux armées et parlez-en à votre supérieur.

Par **vinssss**, le **20/11/2011** à **21:49**

sauf que j'ai vraiment plus envie de revenir jdeprime laba jai plein d'amis a moi meme avec des prommes de cdi on leur a refuser dans mon regiment ya beaucoup trop de deserteur c'est la misère serieux , avec une assistance sociale pensez vous quelle peut m'aider a casser mon contrat ???

Par **mimi493**, le **20/11/2011** à **22:00**

Vous avez signé un contrat de 5 ans, faut aussi l'assumer, vous saviez à quoi vous vous engagez, vous n'avez plus 13 ans.

L'assistance sociale peut vous donner des pistes

Et si vous ne pouvez pas, et bien vous finissez votre contrat, 4 ans, c'est vite passé